



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session d'examen :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Sols;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
4. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

1. L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de leurs sessions ordinaires, les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu, outre



un président, quatre vice-présidents, dont l'un a également exercé les fonctions de rapporteur.

2. Dans sa résolution 1997/63, le Conseil a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

3. Le 11 mai 2007, la Commission a élu par acclamation Francis D. Nhema (Zimbabwe) au poste de Président, ainsi que Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran), Daniel Carmon (Israël) et Juan Mario Dary (Guatemala) à ceux de Vice-Présidents de la Commission à sa seizième session, et décidé de procéder ultérieurement à l'élection des autres membres du Bureau.

4. Dans une note verbale datée du 16 mai 2007, adressée à la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, pays qui assurait la présidence du Groupe des États d'Asie pour le mois de mai 2007, la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies a notifié à la Mission de Sri Lanka le retrait de Javad Amin-Mansour du Bureau de la Commission pour sa seizième session.

5. La liste des membres de la Commission à sa seizième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

7. Dans sa décision 2007/234, le Conseil a décidé que la seizième session de la Commission (session d'examen) aurait lieu du 5 au 16 mai 2008. Dans sa décision 2007/235, le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa seizième session.

8. Dans sa résolution 13/1, la Commission a décidé de consacrer un jour des sessions d'examen à l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement en mettant l'accent sur le module thématique de cette année-là ainsi que sur tout fait nouveau concernant les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable en utilisant les modalités existantes. À cet égard, le Secrétaire général était prié de présenter à la Commission à sa session d'examen un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés en ce qui concerne le développement durable des petits États insulaires en développement et contenant des recommandations sur l'amélioration de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 (session d'examen)

- a) Agriculture
- b) Développement rural
- c) Sols
- d) Sécheresse
- e) Désertification
- f) Afrique

9. Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg ») à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a décidé également que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les cycles se dérouleront de la manière suivante :

a) Les sessions d'examen de la Commission, qui auront lieu en avril/mai pour une période de deux à trois semaines durant la première année du cycle, seront consacrées à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, tout en permettant d'identifier les contraintes et les obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle;

b) Les sessions d'examen comprendront un débat de haut niveau, un échange de données d'expérience régionales, des dialogues avec des experts, scientifiques notamment, et le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés, de manière à faciliter l'application, ainsi que des activités de renforcement des capacités telles que celles menées dans les centres de formation et les salons du partenariat;

c) La Commission effectuera l'évaluation susmentionnée en s'appuyant sur :

- i) Les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application, qui devraient refléter les progrès accomplis en général dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, compte tenu des informations fournies dans les rapports de pays et dans les rapports présentés par les organismes et organes des Nations Unies, et de celles qui auront été communiquées par les régions et les sous-régions, le cas échéant, ainsi que par les grands groupes. Par ailleurs, les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application devraient contenir une analyse approfondie des progrès concernant les modules thématiques choisis pour le cycle à tous les niveaux et mettre en évidence les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à la mise en œuvre d'Action 21;

ii) Les contributions apportées par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales;

iii) Les résultats des réunions et activités régionales et sous-régionales, le cas échéant;

iv) Les rapports présentés par les grands groupes, y compris par les experts scientifiques, ainsi que par les éducateurs, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg, au sujet de leurs activités axées sur les résultats concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

d) L'évaluation effectuée dans le cadre de la session d'examen devrait permettre de mieux comprendre les principaux sujets de préoccupation liés aux modules thématiques choisis et faciliter, au cours de l'année de session directive, des débats qui seront axés sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats dans ces domaines;

e) La session d'examen aboutira à l'élaboration d'un rapport qui contiendra un résumé établi par un président, mettant en évidence les contraintes et les obstacles ainsi que les méthodes envisageables et les bonnes pratiques concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg.

10. Dans la même résolution, le Conseil a également décidé d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Pour la période 2008-2009, ce programme s'établit comme suit :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Sols • Sécheresse • Désertification • Afrique 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation

11. Le Conseil a décidé en outre que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seront effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise

en œuvre d'Action 21, du Plan d'application de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devront être traités d'une manière intégrée, compte tenu des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan d'application de Johannesburg étant importantes, elles devront toutes être traitées au même titre dans le processus d'application et ainsi le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminue pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, tels qu'identifiés dans Action 21 et au chapitre X du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, ou mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe à la résolution 2003/61 du Conseil devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seront examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure et tout engagement pertinents;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions où elle peut donner de la valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan d'application de Johannesburg.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg (E/CN.17/2008/2)

Rapport du Secrétaire général sur l'agriculture (E/CN.17/2008/3)

Rapport du Secrétaire général sur le développement rural (E/CN.17/2008/4)

Rapport du Secrétaire général sur les sols (E/CN.17/2008/5)

Rapport du Secrétaire général sur la sécheresse (E/CN.17/2008/6)

Rapport du Secrétaire général sur la désertification (E/CN.17/2008/7)

Rapport du Secrétaire général sur l'Afrique (E/CN.17/2008/8)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen intégré du module thématique portant sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique dans les petits États insulaires en développement (E/CN.17/2008/9)

Rapport du Secrétaire général sur les partenariats pour le développement durable (E/CN.17/2008/10)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des décisions prises par la Commission du développement durable à sa treizième session dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (E/CN.17/2008/11)

Note du Secrétariat sur les conclusions des réunions consacrées à l'application au niveau régional (E/CN.17/2008/12 et Add.1 à 5)

Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes (E/CN.17/2008/13 et Add.1 à 9)

Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus et accessibles à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd16.htm)

4. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux

12. Dans sa résolution 13/1, la Commission a décidé de consacrer, en 2008 et en 2012, à la fin de ses sessions d'examen, sans préjudice du programme, de l'organisation et des méthodes de travail qu'elle a adoptés à sa onzième session, un débat distinct d'une durée que le Bureau déterminera à l'avance, en prenant comme critère un ou deux jours, au contrôle et au suivi de la mise en œuvre des décisions relatives aux ressources en eau et à l'assainissement, qu'elle a adoptées à sa treizième session, ainsi qu'aux liens qui existent entre elles.

5. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission

13. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant à propos de chaque question les documents qui devront être présentés au titre de cette question et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session

14. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux de la seizième session de la Commission du développement durable a été établi sur la base de consultations officielles menées par le Bureau. Il se présente comme suit :

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 5 au 9 mai 2008		
Lundi 5 mai		
		Ouverture de la session
10 heures-13 heures		Séance plénière
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Déclarations générales
15 heures-18 heures	3	Discussions thématiques Discussions régionales
Mardi 6 mai		
10 heures-13 heures	3	Discussions thématiques Discussions régionales
15 heures-18 heures	3	Discussions thématiques Discussions régionales Dialogue avec les grands groupes
Mercredi 7 mai		
10 heures-13 heures	3	Discussions thématiques
15 heures-18 heures	3	Discussions thématiques
Judi 8 mai		
10 heures-13 heures	3	Discussions thématiques
15 heures-18 heures	3	Discussions thématiques
Vendredi 9 mai		
10 heures-13 heures	3	Discussions thématiques
15 heures-18 heures	3	Discussions thématiques

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
		Dialogue avec les grands groupes et les représentants des partenariats
Semaine du 12 au 16 mai 2008		
Lundi 12 mai		
10 heures-13 heures	3	Discussions thématiques sur les petits États insulaires en développement
		Examen de la mise en œuvre des décisions concernant l'eau et l'assainissement prises par la Commission à sa treizième session
15 heures-18 heures	3, 4	Discussions thématiques sur les petits États insulaires en développement
		Examen de la mise en œuvre des décisions concernant l'eau et l'assainissement prises par la Commission à sa treizième session
Mardi 13 mai		
10 heures-13 heures	4	Examen de la mise en œuvre des décisions concernant l'eau et l'assainissement prises par la Commission à sa treizième session
15 heures-18 heures	4	Examen de la mise en œuvre des décisions concernant l'eau et l'assainissement prises par la Commission à sa treizième session
		Présentation du résumé du Président – Première partie
Mercredi 14 mai		
		Débat de haut niveau
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : séance d'ouverture
10 heures-13 heures	3, 4	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre »
15 heures-18 heures	3, 4	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre »
		Tables rondes ministérielles
Jeudi 15 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse, avec la participation de représentants du système des Nations Unies

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
10 heures-13 heures	3, 4	Échanges de vues avec les chefs d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre »
15 heures-18 heures	3, 4	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre » Échanges de vues avec les représentants de grands groupes
Vendredi 16 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : synthèse
10 heures-13 heures	3, 4	Déclarations et échanges de vues : « La voie à suivre »
15 heures-16 h 30	3, 4	Présentation du résumé du Président – Deuxième partie
16 h 30-17 h 30	5	Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission
17 h 30-18 heures	6	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session Clôture de la session

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa seizième session

Afrique du Sud	Indonésie
Allemagne	Iran (République islamique d')
Antigua et Barbuda	Israël
Arabie saoudite	Italie
Australie	Japon
Bahreïn	Koweït
Belarus	Mexique
Belgique	Monaco
Belize	Pays-Bas
Bolivie	Pérou
Cameroun	Pologne
Canada	République de Corée
Cap-Vert	République démocratique du Congo
Chili	République populaire démocratique de Corée
Chine	République tchèque
Costa Rica	République-Unie de Tanzanie
Croatie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cuba	Sénégal
Djibouti	Serbie
Espagne	Soudan
États-Unis d'Amérique	Suède
Fédération de Russie	Thaïlande
France	Tunisie
Gambie	Zambie
Guatemala	Zimbabwe
Guinée	
Haïti	
Inde	
